

9
juillet
1980

**Arrêté
ratifiant la convention-cadre
relative à la coordination universitaire romande**

Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel,

vu le préavis de la Conférence universitaire romande, du 27 mars 1980;

sur la proposition du conseiller d'Etat, chef du département de l'Instruction publique,

arrête:

Article unique La convention-cadre relative à la coordination universitaire romande est ratifiée.